# Appel à candidature

## Consultant relais

## Table des matières


**I. Cadre de l'appel à candidature ..... 2**

A. Objet ..... 2

B. Interlocuteurs ..... 2

C. Réponses ..... 2

D. Echéancier ..... 2

**II. Contexte de l'appel à candidature ..... 3**

A. Contexte ..... 3

B. Présentation des acteurs du projet ..... 3

C. Contexte du programme AQUACONCEPTION ..... 3

**III. Objectifs de l'étude ..... 5**

A. Objectif court terme : Mettre en place un dispositif pour accompagner les entreprises ..... 5

**IV. Objet de l'appel à candidature ..... 6**

A. Sélectionner, dans un premier temps les consultants relais ..... 6

**V. Dossier de candidature ..... 7**

**VI. Sélection des consultants relais ..... 7**

A. Modalité de sélection ..... 7

B. Critères de sélection ..... 7

C. Modalités d'affectation des entreprises au cours du programme ..... 7

D. Durée des prestations ..... 8

# I. Cadre de l'appel à candidature

## A. Objet

Dans le cadre d'un programme expérimental visant à augmenter le niveau de maturité des entreprises du secteur des produits aquatiques en ce qui concerne leur pensée cycle de vie, les partenaires du dit programme recherchent des 'consultants relais'.

## B. Interlocuteurs

**Catherine BEUTIN**
Chargée de mission au Pôle de Compétitivité AQUIMER
Tel. 03 21 10 78 98
catherine.beutin@poleaquimer.com

**Jérôme PAYET et Bastien EVON**
Directeur et chargé de projets chez CYCLECO
Tel : 04 37 86 07 12
bastien.evon@cycleco.eu

**Jean-Charles BRIAND et Isabelle COS**
Responsable de la halle technologique et responsable de projets chez PFI Nouvelles Vagues
Tel : 03 21 83 91 31
jc.briand@pfinouvellesvagues.com
isabelle.cos@pfinouvellesvagues.com

## C. Réponses

La candidature sera envoyée en version informatique à Catherine BEUTIN, au plus tard le vendredi 22 novembre.

## D. Echéancier

*A titre indicatif*

| | |
|---|---|
| Date limite de réponse à l'appel à candidature | 22 novembre 2013 |
| Audition possible des candidats | Semaines 49-50 |
| Validation du choix des consultants relais | Semaine 51 |
| Première réunion de cadrage | Fin janvier 2014 |

Durée prévue du projet : 11 mois
Date de début des travaux : janvier 2014
Période des travaux avec les consultant relais : de janvier à novembre 2014

# II. Contexte de l'appel à candidature

## A. Contexte

Cet appel à candidature s'inscrit dans le cadre d'un projet expérimental d'intérêt collectif 'AQUACONCEPTION' qui vise à l'accompagnement de l'industrie des produits aquatiques à l'intégration de la pensée cycle de vie : Phase I : Elaboration du dispositif.

Ce programme est présenté à titre expérimental et vise à augmenter le niveau de maturité des entreprises du secteur des produits aquatiques en ce qui concerne leur pensée cycle de vie.

Ce projet permettra de mettre en place un dispositif facilitant l'accès des entreprises de ce secteur à l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie.

Ce projet permettra aux entreprises du secteur des produits aquatiques de positionner leur éco-stratégie par rapport à la concurrence, de faire part de leurs besoins en termes d'information et d'accompagnement à l'éco-conception et leurs réflexions vis-à-vis de l'ACV, afin d'accroître leur compétitivité et répondre aux prérogatives en matière de développement durable.

## B. Présentation des acteurs du projet

**AQUIMER :** Crée en 1999 et labellisé Pôle de Compétitivité national en 2005 par l'État, AQUIMER est un outil au service des entreprises, des scientifiques et des centres de formations. Il facilite le développement des entreprises et mobilise les financements de projets de recherche et de formation. Le pôle AQUIMER a l'ambition de concilier raréfaction des ressources aquatiques et besoins alimentaires croissants en répondant aux impératifs du développement durable.

**PFI NOUVELLES VAGUES,** SA à conseil de surveillance et directoire**,** est une plate-forme d'innovation spécialisée dans le contrôle qualité et la valorisation des produits aquatiques. Dotée d'une équipe de spécialistes bénéficiant d'une expérience significative dans la valorisation des produits de la mer et d'aquaculture, PFI NOUVELLES VAGUES est une plate-forme technique au service des entreprises de la filière. Elle apporte un soutien aux entreprises de la filière dans le cadre de leurs futurs développements. Elle organise des formations professionnelles dans divers domaines de l'innovation, de l'analyse, des technologies et de la réglementation ; et contribue ainsi au ressourcement des professionnels de la filière.

**CYCLECO** : Cycleco est un bureau d'étude spécialisé dans les approches cycle de vie des produits et services. Cycleco a développé une compétence spécifique dans le transfert de connaissances des approches « Cycle de Vie » vers les entreprises afin de leur permettre de devenir autonomes dans la quantification, l'amélioration et la communication des performances environnementales de leurs produits.

## C. Contexte du programme AQUACONCEPTION

Le projet AQUACONCEPTION proposé par AQUIMER en partenariat avec PFINV et Cycleco doit permettre de lever les verrous qui freinent l'intégration des démarches environnementales en entreprise, et ainsi répondre à la problématique de la mise en place d'une stratégie environnementale dans le développement des produits et services du secteur des produits aquatiques.

Ce projet fait suite à l'étude FISHAVNIR porté par le Pôle AQUIMER, coordonné par la plateforme [avniR] et financé par la région Nord-Pas-de-Calais et l'ADEME.

Cette étude stratégique, a été confiée en 2012 par AQUIMER à deux cabinets spécialisés afin d'évaluer la maturité du secteur des produits aquatiques et dresser un état de l'art des pratiques de l'analyse cycle de vie (ACV) et de l'éco-conception appliquées au secteur.

Le 25 septembre 2012, AQUIMER en a présenté les résultats : le recensement des actions déjà menées, la compréhension des besoins des acteurs et l'identification des freins à la mise en place de la démarche, dont voici les éléments de conclusion :

Les entreprises de la filière des produits aquatiques de la région Nord - Pas de Calais sont :

- sensibles à la problématique environnementale du fait de la matière première utilisée
- conscientes que des améliorations sont possibles
- pour la plupart volontaires pour entreprendre des démarches
- principalement des TPE/PME concentrées sur leur cœur de métier et pour lesquelles l'investissement consacré à l'environnement doit procurer un bénéfice immédiat à l'entreprise, comme une réduction des dépenses d'énergie, de consommables ou de matières premières ou une optimisation dans la gestion des déchets ou coproduits.
- L'outil ACV est globalement méconnu des entreprises de la filière en NPdC.
- Les communications visant à promouvoir cet outil et l'éco-conception doivent être mises en parallèle avec les bénéfices directs que les entreprises peuvent en retirer (économie de matière ou d'énergie, nouveaux clients…).
- Plus de la moitié des entreprises interrogées souhaitent une aide sous forme d'accompagnement technique ou financier, de mise à disposition de données ou de formation.

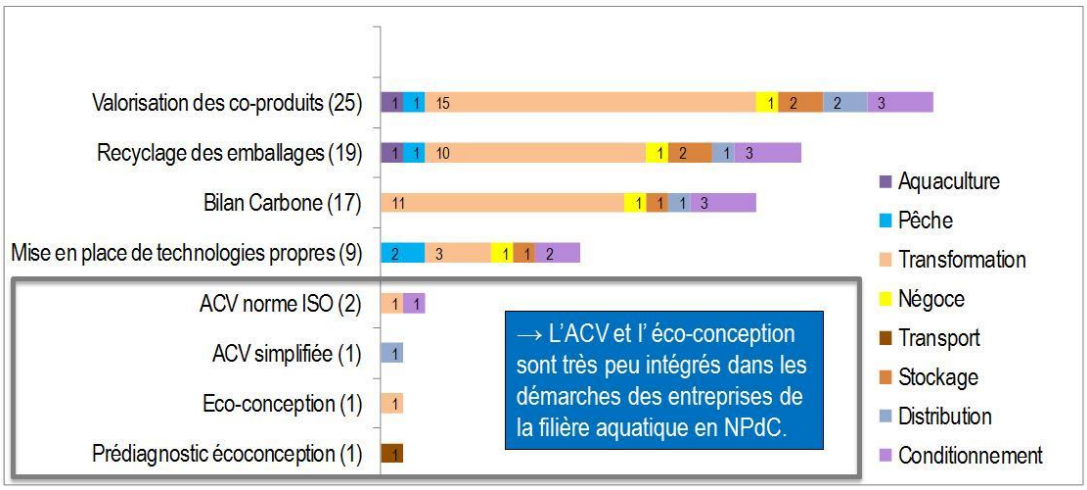


Les entreprises du secteur des produits aquatiques sont donc très peu matures en ce qui concerne leur pensée cycle de vie.

A partir de ce premier constat, un plan d'actions a été élaboré afin de sensibiliser, mobiliser et accompagner les entreprises (ainsi que les acteurs de la recherche et de la formation). L'objectif opérationnel est de leur proposer des pistes d'actions qui leur permettront d'agir sur les leviers favorables à la mise en place d'une démarche d'éco-conception et d'ACV de leurs produits/services.

Le plan d'action liste 25 actions regroupées en 6 priorités que le Pôle AQUIMER s'est engagé à mettre en œuvre selon un planning et un phasage prédéfinis.

Le présent projet répond notamment aux objectifs suivants à travers les actions présentées ci dessous*:

| Priorités | Action | Enjeux | Résultats visés | Projets et activité |
|---|---|---|---|---|
| Former et sensibiliser | 13 | Sensibilisation/ formation | Formation complète à l'ACV, l'éco-conception et l'affichage environnemental pour les entreprises du secteur PDM | Action de formation pour la mise en application et le transfert de compétence en ACV |
| | 14 | | Formation des ingénieurs et universitaires de la région NPDC | Proposer un module de formation à l'éco-conception des produits de la mer qui puisse être intégré dans une formation environnementale plus large |
| Accompagner les entreprises | 15 | Ouvrir l'accès aux entreprises à une première étude | Faciliter l'accès des entreprises à l'éco-conception | Mise à disposition d'une personne ressource pour accompagner les entreprises |
| | 17 | Accompagner les entreprises dans l'évaluation des produits | Réaliser des projets de démonstration | Identifier, sélectionner et financer des projets de démonstration d'écoconception pour les produits de la mer en région NpDC |
| | 18 | Permettre l'intégration de la compétence ACV en entreprise | Mise à disposition d'outils et de base de données | Mise en place ou adaptation d'outils logiciel et bases de données spécifiques aux produits de la mer |
| | 19 | | Mise en place d'un projet collectif d'entreprises autour de l'éco-conception des produits de la mer | Projet collectif ACV/ Eco-conception/ Affichage |

*Le programme FISHAVNIR et le plan d'actions détaillé sont disponible auprès d'AQUIMER

# III. Objectifs de l'étude

## A. Objectif court terme : Mettre en place un dispositif pour accompagner les entreprises

**Ce projet a pour objectif de créer un dispositif d'accompagnement à l'éco-conception et l'affichage environnemental pour les entreprises du secteur des produits aquatiques.**

Le projet collectif que nous proposons vise à valoriser les activités des PME en créant une structure d'accompagnement à leur démarche d'éco-innovation. Il propose une réponse aux besoins des entreprises selon deux axes complémentaires : une formation ainsi que des outils sur mesure pour le secteur des produits aquatiques, et une approche collective qui permettra d'élargir le réseau d'entreprises ayant intégré l'ACV dans leur démarche de conception. Afin de valider le dispositif, le projet intègre l'application du système à plusieurs entreprises. **Ce dispositif permet ainsi la mise en œuvre de démarches d'éco-conception et/ou d'affichage environnemental de produits dans plusieurs entreprises de la filière des produits aquatiques.**

La mise en place du dispositif prévoit la création **d'un module de formation qui permettra de dispenser une formation et d'assurer** un **accompagnement des entreprises** comprenant :

- un cycle de 3 journées de formation collectives à l'ACV
- la réalisation de l'ACV d'un produit de chaque entreprise

- l'accès à un logiciel et à des bases de données d'inventaires spécifiques au secteur agroalimentaire.

La réalisation de ces objectifs passe par 3 étapes :

**Etape 1 - Créer le module de formation (supports théoriques)** : Le Pôle AQUIMER, PFINV et CYCLECO établissent un partenariat afin d'apporter aux entreprises une double expertise Analyse du Cycle de Vie et compétences techniques et scientifiques dans le secteur des produits aquatiques.

**Etape 2 - Former des consultants relais à l'ACV et à la collecte de données pour le développement d'inventaires (supports humains)** : les consultants relais s'appuient sur leurs compétences et leurs réseaux spécifiques, ils relaient les questions et les solutions entre les entreprises et les experts ACV et produits aquatiques.

**Etape 3 - Valider le dispositif, et accompagner plusieurs entreprises à la réalisation d'un projet d'éco-conception et/ou d'affichage environnemental** : Les entreprises sont formées à l'utilisation d'un logiciel performant d'ACV conforme aux normes en vigueur et spécifique à leur secteur d'activité (supports technologique). Elles sont accompagnées par les consultants relais et Cycleco.

# IV. Objet de l'appel à candidature

## A. Sélectionner, dans un premier temps les consultants relais

**Pour mener à bien le programme AQUACONCEPTION, les partenaires cherchent des consultants relais.**

**Dans un premier temps, ces consultants relais seront formés à l'ACV et à la collecte de données pour le développement d'inventaires.** Le projet vise à développer une compétence transversale ACV-Produits aquatiques, tout en mettant en place un système permettant sa diffusion dans la filière. A cette fin, le projet prévoit la mise en place d'un **réseau de consultants relais** qui seront formés et accompagnés pour être en mesure de relayer le dispositif au niveau des entreprises. Les consultants relais s'appuient sur leurs compétences et leurs réseaux spécifiques, ils relaient les questions et les solutions entre les entreprises et les partenaires du projet. **Le rôle des consultants relais est d'assurer une réelle prise en main de la compétence ACV par les entreprises, en les accompagnants individuellement tout au long de la réalisation de leur ACV.**

Les consultants relais sélectionnés bénéficient d'une formation gratuite spécifique à l'ACV des produits aquatiques, orientée collecte de données. Chaque consultant relais sélectionné accompagne une entreprise pour la collecte de données et la construction des inventaires et est le relais d'informations pour assurer une communication fluide et animer son entreprise tout au long de l'action.

Il s'appuie sur son réseau existant et est en mesure d'offrir aux entreprises de son réseau une solution concrète de mise en œuvre de l'ACV en s'appuyant sur la formation suivie et sur l'expertise ACV du partenaire expert dans le projet. Ainsi, le consultant relais n'a pas vocation à être expert en ACV mais en revanche, il doit être intéressé pour apporter le service d'éco-conception ou d'affichage environnemental à ses clients.

# V. Dossier de candidature

Le soumissionnaire soumettra un dossier complet par version informatique avec les pièces suivantes:

- Présentation des références et des compétences du consultant
  - CV détaillé,
  - Références en termes de formations dispensées
  - Références en termes de prestations dispensées
- Présentation du cabinet conseil et de l'activité
- Ce document 'appel à candidatures' daté et signé (CF bas de page 8)

# VI. Sélection des consultants relais

## A. Modalité de sélection

La modalité de sélection des consultants relais désirant participer à l'opération AQUACONCEPTION s'effectue conformément à la procédure ci-dessous.

| |
|---|
| Le dossier de candidature sera envoyé par courrier électronique à Catherine BEUTIN, catherine.beutin@poleaquimer.com. |
| Le dossier de candidature au format pdf sera envoyé avant le 22 novembre 2013. |
| Un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au consultant relais après validation de la soumission |

Toute offre incomplète ou non conforme au contenu du dossier d'appel à candidature sera automatiquement rejetée. Il appartiendra au candidat de répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

Toute offre qui ne serait pas parvenue au Pôle Aquimer avant le 22 novembre 2013 ne sera pas prise en compte.

## B. Critères de sélection

Les consultants relais qui seront retenus, **à titre individuel**, doivent faire la preuve de leur savoir-faire par leur:

- implantation dans le secteur des produits aquatiques,
- capacité à amener des entreprises dans le projet,
- offre de service existante pour des prestations environnementales (énergie, eau, déchets, etc.),
- motivation à mettre en avant la vision cycle de vie des produits parmi ses clients,
- capacité à animer un groupe de travail,
- implantation dans la région Nord-Pas-de-Calais

Les consultants relais retenus signeront un accord de confidentialité.

## C. Modalités d'affectation des entreprises au cours du programme

Le porteur, assisté du comité du projet, œuvrera au mieux pour équilibrer les répartitions des entreprises sur l'ensemble des consultants relais, compte tenu du nombre d'entreprises qui seront effectivement recrutées au long du projet. Le choix des consultants relais suivra les règles suivantes :

- Si le consultant relais recrute lui-même l'entreprise, l'affection sera faite d'office (à condition que l'entreprise donne son accord).

- Si l’entreprise n’est pas recrutée par le consultant relais, mais souhaite en choisir un par rapport à la liste, alors l’affectation est faite si le consultant relais est d’accord et disponible.

- Si l’entreprise n’émet pas de choix sur le consultant relais, c’est le porteur du projet qui proposera un appairage à l’entreprise et au consultant relais.

## D. Durée des prestations

Après formation des consultants relais à l’Analyse du Cycle de Vie et au logiciel de collecte des données, le consultant relais accompagnera l’entreprise à partir de la levée de projet jusqu’à la fin des travaux dans l’entreprise.

Le consultant relais contractera avec Cycleco. Il sera rémunéré sur la prestation globale, tous frais compris, de façon forfaitaire sur un montant d’ores et déjà établi entre les trois partenaires.

Le nombre de jour de sa prestation est fixé à 2 selon la décomposition suivante :

- 2 demi-journées en entreprise (visite sur site)
- 1 jour à distance

Signature du consultant relais
Avec la mention « Lu et approuvé » et tampon.